

MOTION POUR UNE REFLEXION ETUDIANTE CONSTRUCTIVE

Afin de permettre une réflexion des étudiants sur le rôle social et formateur de l'Université, ce qui serait le prélude à une concertation fructueuse avec l'Etat et le ministère de l'Education, il nous faut trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune, l'individu et les apports constructifs de chaque étudiant, et par laquelle chacun s'unissant à tous, obéisse à lui-même, et reste aussi libre qu'auparavant.

Pour que cette association d'individualités respecte la liberté de ces individus (les étudiants) il faut un contrat associatif entre les différents contractants. Ce contrat ne doit imposer aux parties d'autres obligations que celles qui résultent de leurs engagements, c'est-à-dire n'impose aux parties que les devoirs a) de s'organiser matériellement pour permettre une réflexion constructive, b) de propager la somme de ces réflexions auprès des autres étudiants et c) d'agir pour expérimenter les projets qui découleront de ces réflexions.

a) s'organiser matériellement pour permettre une réflexion constructive

- . prévoir des dates et lieux et thèmes de réunions
- . travailler en s'appuyant sur des travaux déjà écrits ou bien sur des analyses personnelles
- . prévoir un échange des réflexions avec les divers regroupements ayant un but similaire au notre
- . synthétiser les réflexions et les classer en thèmes plus généraux
-

b) propager la somme de ces réflexions auprès des autres étudiants

- . par la voix orale: réunion/débat exposant les réflexions; conférence de presse; enregistrement et diffusion de cassettes; ...
- . par voix écrite: dactylographier les réflexions et les éditer sous forme de brochures photocopiées; par des panneaux d'affichage; ...
-

c) expérimentation des projets découlants des réflexions des étudiants

- . selon les moyens devant être mis en oeuvre, selon le type des projets, les expérimentations auront lieu avec la concertation des différentes parties intéressées.

Il semble inéluctable que parmi les thèmes de réflexion abordés certains concerneront plus particulièrement un département, d'autres une U.F.R., d'autres encore l'ensemble de l'université, voire, l'ensemble des universités. Ainsi, il devra être prévu une organisation souple garantissant la liberté et l'autonomie de chaque groupement (département, U.F.R., université,...) dans et pour le respect du contrat associatif, librement débattu et accepté par tous.

Ce rassemblement d'étudiants de formations diverses, mais complémentaires les unes des autres (par le rôle qu'elles ont dans la vie active et intellectuelle de la société), peut donner conscience aux étudiants de leur solidarité, coordonnée par un contrat commun et dans un intérêt identique.

Cette "MOTION POUR UNE REFLEXION ETUDIANTE CONSTRUCTIVE" a été adoptée sous forme de mandat donné aux délégués de Lettres et Sciences Humaines (6) de P.XIII Villetaneuse, elle cherche à développer une dynamique après les Etats Généraux,

Fait le 25 mars 1987 à Villetaneuse.